Département de Seine et Marne

MAIRIE D'OBSONVILLE

Chères administrées, chers administrés,

Nous vous adressons ci-jointe votre facture annuelle de consommation d'eau Potable 2024.

Son règlement est à adresser au Centre de Gestion Comptable de Fontainebleau dès réception du Titre exécutoire :

- par internet en suivant les indications en bas de page à droite, avec les identifiants de connexion
- ou bien par virement bancaire avec l'IBAN : FR88 3000 1003 98C7 7100 0000 094.

A titre informatif,
Le prix de l'eau à Obsonville est bien inférieur à la moyenne du département (5.30 €/HT) dont 21 communes avec un prix de l'eau supérieur à 10 €.

A Obsonville ce prix est ventilé comme suit :
Eau Potable : 1.50 €/m3 sans TVA
Assainissement : 0 €ANC
Redevance et taxe : 1.10 € ventilé 0.38 pollution et 0.72 prélèvement de la ressource
Abonnement compteur : 20€

Une évolution des redevances et taxe est attendue et sera voté lors du Conseil Municipal Budgétaire

Le principe de financement du service de l'eau :
Si l'eau est gratuite à l'état naturel, le traitement visant à la rendre potable, son acheminement jusqu'aux habitations, l'entretien des canalisations et de tous les ouvrages du réseau, ont un coût.
A ce titre, la Loi sur l'eau de 1992 établit le principe comptable selon lequel **« l'eau paye l'eau ».**

Ce sont les abonnés de l'eau, via leur facture d'eau, qui financent les dépenses liées à la gestion de l'eau qu'ils consomment.

Cette facture d'eau permet la distinction entre les coûts liés à l'eau potable et les redevances y afférentes :

Les coûts de l'eau et services associés sont :

- Le produit du traitement (chlore)
- Les prélèvements et analyses d'eau
- Le relevé des compteurs et suivi de bon fonctionnement
- Le traitement administratif, comptable et budgétaire
- La collecte des redevances de l'agence de l'Eau
  suivant la note explicative de l'agence de l'Eau Seine Normandie dont dépend notre territoire.

Nos installations : captage, bâti et organes techniques sont usés et vulnérables.
Une campagne d'investigations est en cours dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Public et attendons le résultat des inspections caméra.
Des dossiers de demandes de subventions ont été renouvelés dans le cadre du dispositif de Dotations de Soutien à l'Investissement Local, cette année encore, pour les réparations des enduits de façades dégradés.

La rénovation des équipements techniques a été valorisée, les dossiers de demandes de subventions sont en cours d'instruction. Nous espérons pouvoir remplacer ces équipements dès le printemps 2025.

Malgré tout nous parvenons a maintenir un niveau de qualité de l'eau bonne A malheureusement dégradée à cause des PERCHLORATES dont le taux est supérieur aux recommandations. Par précaution, il est recommandé par l'ARS de ne pas consommer notre eau contenant 9.25mg/l pour les nourrissons (valeur maximum 4mg/L) ainsi que pour les femmes enceintes et allaitantes (valeur maximum 15mg/L). La conclusion sanitaire année 2023 est jointe à la présente)

Mairie - 2 Place du Centre - 77890 OBSONVILLE
☎ 01 64 28 71 32
mairie-obsonville@orange.fr

L'Assainissement :
Les factures d'eau potable sont allégées du coût de gestion de l'Assainissement collectif puisque la commune ne possède pas d'installation collective.

Cependant, il appartient à chacun d'entre nous de faire vérifier la conformité de son installation individuelle ainsi que son entretien annuel comme le prévoit le règlement de notre Service Public Assainissement Non Collectif.

Notre partenaire RTS (contact@rts-environnement.fr, 01.64.78.16.08), désigné par Délibération municipale en date du 27/01/2021, est à votre service pour organiser ce contrôle conformément aux dispositions de l'arrêté du 07 septembre 2009 modifié par les arrêtés du 7 mars 2012 et 27 avril 2012.

Aussi, nous vous remercions de lui réserver bonne accueil lors de vos prochaines vérifications et de bien vouloir nous adresser au plus tôt vos certificats de conformité.

Je vous prie de croire, Chères administrées, chers administrés, à l'assurance de mes sincères salutations.

La Maire,
Hélène BRIDET